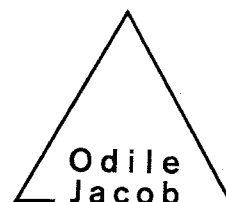


Luc Ferry

avec le Conseil d'analyse
de la société

Pour un service civique

Rapport au Président
de la République




Penser la société

Depuis la suspension du service militaire, et surtout après la « crise des banlieues » de l'automne 2005, l'idée d'instaurer un service civique obligatoire a été régulièrement évoquée, notamment lors de la dernière campagne présidentielle, pour pallier la montée de l'individualisme à l'ère de la mondialisation et l'affaiblissement des valeurs républicaines qui en résulte.

À la demande du Président de la République, Luc Ferry analyse ici, avec les membres du Conseil d'analyse de la société, les principes, les finalités, les conditions pratiques de réalisation d'un tel service civique, en montrant les avantages et les inconvénients des différentes options possibles : ce service devra-t-il être volontaire ou obligatoire ? À qui s'adressera-t-il exactement ? Quel contenu lui donner si l'on veut qu'il suscite l'intérêt des jeunes et non une réaction de rejet ? Quelle durée lui fixer ? Et quel en sera le coût ?

Le consensus apparent en faveur d'une telle initiative cache une divergence profonde entre deux conceptions : les uns veulent imposer à tous les jeunes un « devoir de servir » ; les autres souhaitent leur proposer un dispositif qui les « aide à aider », en valorisant leur apport à la société, leur générosité. Quel que soit le projet retenu, il devra prendre en compte cette contradiction et tenter, autant que possible, de la dépasser.

Penser la société

713803.2 

ISBN 978-2-7381-2150-9



9 782738 121509

18 €

www.odilejacob.fr

Table

CHAPITRE 3

L'exemple italien et le dispositif français actuel

Un exemple étranger intéressant, celui de l'Italie	95
Notre dispositif de service civil volontaire : organisation et bilan ..	101
Conclusion	109

CHAPITRE 4

Un nouveau dispositif pour le service civique

Les objectifs de montée en puissance	114
Principes généraux	115
Les dispositions législatives et réglementaires	117
L'organisation	119
Conditions pour être volontaire du service civique	122
Durée du service	123
Les structures d'accueil : agréments	124
Les missions confiées aux volontaires	126
Le contrat	129
La formation	130
Suivi des volontaires. Tutorat. Correspondant	133
Le livret du service civique	134
Indemnité, prise en charge des frais, couverture sociale, droits à la retraite du volontaire	135
La valorisation des acquis du service civique	138
L'évaluation du dispositif	143
La communication	145
Coûts des volontaires	149
Financement du dispositif	152
Budgets prévisionnels sur les cinq premières années	153
Le service civique à l'étranger. Échanges en Europe	156
Les options intégrées dans le dispositif du service civique	162
Un service civique pour tous ?	166
Synthèse des propositions	168

Remerciements	7
---------------------	---

LE SERVICE CIVIQUE : POURQUOI ET COMMENT ?

par Luc Ferry

Exposé des principales conceptions du service civique,
suivi de nos conclusions et recommandations

Un sujet plus difficile que ne l'imagine l'opinion publique	14
Trois hypothèses de travail et un débat philosophique de fond ..	21
– Première option possible : un service universel et obligatoire d'une durée significative et continue	26
– Deuxième option envisageable : un service universel et obligatoire mais fractionné en courtes périodes	32
– Troisième option : un service civil volontaire attractif et ouvert à tous	35

LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE CIVIQUE : SCÉNARIOS COMPARÉS ET PROPOSITIONS

Les objectifs : options diverses, contraintes communes

Les finalités d'un service civil ou civique	45
Les projets en débat ces dernières années	47
Les données communes	50

POUR UN SERVICE CIVIQUE

PREMIÈRE PARTIE L'OBLIGATION

CHAPITRE 1

L'option d'un service civique obligatoire de durée significative

Les exemples à l'étranger : le service civil en Allemagne	64
Les questions que pose un service civique obligatoire	66
La question de la constitutionnalité	66
La durée	68
Les effectifs	69
Le « contenu » du service : formation civique et missions	70
Quand ?	72
L'hébergement	73
L'encadrement	73
L'organisation	75
Les coûts	76
Comment l'idée d'un service civique est-elle accueillie ?	78
Que faire si certains appelés refusent l'obligation de service ?	80
Conclusion	82

CHAPITRE 2

L'option d'un service civique obligatoire fractionné

Avantages	84
Inconvénients	85
Possibilités de fractionnement	88
Coûts	89
La montée en puissance	90

ANNEXES

ANNEXE A : Lettre de mission	177
ANNEXE B : Composition du Conseil d'analyse de la société ...	180
ANNEXE C : Personnalités auditionnées	182
ANNEXE D : Contributions reçues	185
ANNEXE E : Tableau des projets de service civil	190
ANNEXE F : Le service civil en Allemagne	201
ANNEXE G : Les effectifs et les coûts d'un service civique obligatoire	213
ANNEXE H : Le service civil volontaire en Italie	222
ANNEXE I : Le dispositif actuel du service civil	238
ANNEXE J : Sondage d'opinion auprès des jeunes sur le service civique	248

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS
 POUR UN DISPOSITIF DE MONTÉE
 EN PUISSANCE DU SERVICE CIVIQUE.
 COMPARAISON AVEC LA SITUATION ACTUELLE

	Dispositions actuelles	Propositions
	Pour de multiples raisons (complexité, lourdeur, manque de moyens et de visibilité), le dispositif actuel n'est pas en mesure d'accompagner une montée en puissance significative du service civil volontaire.	Un dispositif cohérent, unifié, simplifié, avec des procédures allégées, capable d'assurer une montée en puissance du service civique volontaire en France.
Objectif de montée en puissance	Le service civil volontaire est resté très confidentiel : 3 134 volontaires en deux ans.	Atteindre en cinq ans 60 000 volontaires, soit 10 % d'une classe d'âge, avec un rythme raisonnable pendant la mise en place du dispositif les deux premières années.
Dispositif législatif et réglementaire	Pas de loi traitant du seul service civil. De multiples textes d'application rendant l'ensemble très difficile d'accès, voire incompréhensible, aussi bien pour les structures intéressées que pour les jeunes.	Une loi consacrée au service civique, accompagnée de textes d'application en nombre restreint.
Organisation	Pas d'organisme dédié : le service civil volontaire dépend de l'ACSE avec un pôle comprenant en tout 5 personnes et aucun personnel en région affecté au seul service civil.	Une organisation resserrée, dédiée au service civique, à laquelle s'identifiera ce service en France. Elle s'appuiera sur une fondation avec : - un bureau central ; - des bureaux régionaux ; - un observatoire. 120 personnes à terme.
Procédures	Les procédures d'agrément sont particulièrement lourdes, complexes et longues : elles nécessitent un double agrément (ACSE et Direction du volontariat associatif) ; l'agrément de l'ACSE doit être présenté systématiquement en conseil d'administration.	Des procédures simplifiées, souples et décentralisées : - agrément des structures pour une longue période ; - accords pour les missions renouvelés d'office.
Sélection et diffusion des postes offerts	Pas de diffusion générale des offres, système essentiellement du bouche à oreille.	Un système de sélection et de diffusion des postes offerts qui garantisse des offres structurées, sécurisées et accessibles à tous : - un cahier des charges des missions du service civique ; - une banque de toutes les offres de missions sur le site du dispositif.
Statut Contrat	Pas de statut clairement défini. Quatorze types de volontariat possibles.	Définition d'un statut du volontaire dans la loi. Un ou deux types de contrat possibles (droit public, droit privé selon la structure d'accueil) entre l'État, la structure d'accueil et le volontaire.
Tutorat Accompagnement	Obligation pour les structures d'accueil d'assurer un tutorat des volontaires.	Reprise des dispositions concernant le tutorat. Désignation d'un correspondant pour chaque volontaire au sein du bureau régional.
Formation pendant le service	Formation aux valeurs citoyennes et aide à l'insertion professionnelle.	Reprise des dispositions concernant la formation. Volume légèrement augmenté. Regroupement pour des formations ambitieuses (visioconférences, visites, rencontres, débats). Appel au concours de la Direction du service national.
Valorisation des acquis	Pas de politique de valorisation des acquis du service civil qui reste notamment ignoré dans le monde des grandes entreprises comme des PME.	Une politique volontariste et ambitieuse de reconnaissance du service civique : - auprès des organisations patronales, des entreprises, des chambres de commerce et d'industrie (information sur le service civique et sur le brevet attribué à l'issue de celui-ci) ; - proposition d'une forme de validation des acquis de l'expérience adaptée au service civique ; - dans les universités et les grandes écoles (inscription dans les cursus, validation, acquisition de crédits ECTS) ; - incitation pour l'attribution de brevets ou de diplômes (Bafa, permis de conduire) ; - points supplémentaires dans les concours d'accès à la fonction publique.

	Dispositions actuelles	Propositions
Évaluation du dispositif	Pas de système d'évaluation méthodique organisé : les premières évaluations ont débuté cette année, elles sont partielles.	Un dispositif complet d'évaluation reposant sur : - des questionnaires systématiquement remplis en fin de service par les volontaires ; - des rapports réguliers des structures d'accueil ; - des contrôles à la demande ; - un rapport annuel sur le service civique en France établi à partir des données tirées des questionnaires, rapports et contrôles.
Communication	Pratiquement aucune communication sur le service civil.	Une communication ambitieuse pour faire connaître le service civique auprès de tous les jeunes et dans notre société : - budget suffisant (6 à 8 millions d'€ par an) ; - campagnes d'information sur les médias nationaux ; - mise en valeur des actions des volontaires dans les médias locaux. Information de tous les jeunes sur les possibilités de service civique lors de la JAPD. « Caravanes » du service civique. Mise en valeur des projets initiés par les jeunes par des concours et des émissions de TV.

	Dispositions actuelles	Propositions
Coûts Financement	Financement assuré par divers organismes : ACSE et Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Sommes versées aux structures pour la formation et le tutorat jugées généreuses.	Appels à des fonds publics et privés par le biais d'une fondation de droit public à fonds consommables. Financement entièrement à la charge du dispositif qui dispose de son propre budget. Part demandée aux structures d'accueil un peu plus importante (20 % de l'indemnité du volontaire). Financements de la formation et du tutorat réduits. Coûts repris et resserrés (charges sociales, formation, tutorat).
	Coût annuel par volontaire : 14 232 €	Coût annuel par volontaire : 12 120 €
Budget	Pas de budget assuré, ce qui n'incite pas les structures d'accueil à s'investir et fragilise les recrutements de volontaires ; pas de plan de recrutement possible (ainsi les recrutements déjà engagés par les associations 2008 ont dû être interrompus il y a trois mois par manque de budget).	Budget propre au service civique. Prévisions sur cinq ans : - 61,5 millions € la première année pour 8 000 volontaires ; - 385 millions € la cinquième année avec 60 000 volontaires.

	Dispositions actuelles	Propositions
Offres de service à l'étranger	Les volontariats à l'étranger dépendent du ministère des Affaires étrangères. Ils sont peu accessibles à l'ensemble des jeunes et restent particulièrement élitistes. Seuls le service de coopération avec les ONG et le volontariat en ambassade connaissent un certain succès.	Intégrer les possibilités de service à l'étranger dans le dispositif du service civique afin que celles-ci figurent dans la banque des offres consultable par tous les jeunes. En Europe, privilégier les échanges bilatéraux avec l'Italie et l'Allemagne dans un premier temps. Promouvoir le dispositif Amicus. Relancer le programme Globus d'offres de service de coopération à des jeunes titulaires de CAP, BEP et bac pro. Promouvoir l'idée d'un service civique européen pendant la présidence française de l'UE, en s'appuyant sur les propositions de la Commission européenne visant à promouvoir l'« interopérabilité » des dispositifs de volontariat des pays membres de l'Union. Travailler sur un projet de concours européen du volontariat dont la finale pourrait donner lieu à une émission de télévision sur les chaînes de plusieurs pays membres.